

## NOS COORDONNEES ET NOS HORAIRES

Caisse cantonale neuchâteloise  
d'assurance-chômage (CCNAC)

E-mail [ccnac.chomage@ne.ch](mailto:ccnac.chomage@ne.ch)

Site internet [www.ccnac.ch](http://www.ccnac.ch)

Téléphone 032 889 67 90

**Horaires téléphones et guichets du lundi au vendredi :**  
de 8 h 30 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

**Horaires guichets Fleurier du lundi au vendredi :**  
de 08h 30 à 11 h 00



# Gain Intermédiaire

Chômage et  
gain intermédiaire  
(GI)



### Nos guichets régionaux :

**Agence des Montagnes neuchâtelaises**  
Espacité 4  
La Chaux-de-Fonds

**Site du Littoral neuchâtelois**  
Avenue Ed.-Dubois 20  
Neuchâtel

**Site du Val-de-Travers**  
Ecole d'Horlogerie 13  
Fleurier

**Le présent dépliant ne donne qu'une indication générale.  
Seuls les textes légaux font foi.**

**CCNAC** CAISSE  
CANTONALE  
NEUCHÂTELOISE  
ASSURANCE  
CHÔMAGE

## QU'EST-CE QU'UN GAIN INTERMÉDIAIRE?

Un gain intermédiaire (GI) est un gain financier que l'assuré retire d'une activité lucrative salariée ou indépendante pendant son droit à l'assurance-chômage.

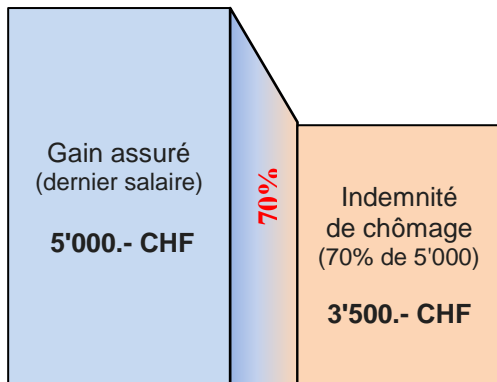
La rémunération de cette activité intermédiaire doit être conforme aux tarifs en usage dans la profession et la localité. Si cette activité procure un revenu inférieur à l'indemnité de chômage, elle reste toujours intéressante et ce à plusieurs titres (voir paragraphe ci-contre).

Nous attirons votre attention sur le fait que l'exercice d'une activité indépendante peut avoir une incidence sur votre aptitude au placement.

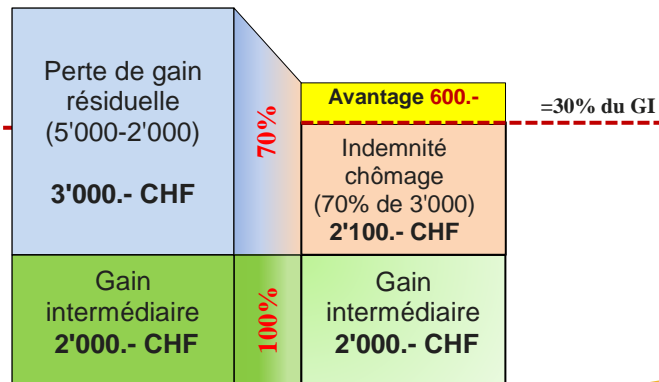
## CALCUL D'UN GAIN INTERMÉDIAIRE

(exemple simplifié basé sur une indemnisation d'un gain assuré de 5'000 francs)

**SANS** GAIN INTERMÉDIAIRE  
Revenu de **3'500.- CHF**



**AVEC** GAIN INTERMÉDIAIRE  
Revenu de **4'100.- CHF**



## LES AVANTAGES

Vous avez toujours avantage à réaliser un gain intermédiaire. Cela permet en effet :

- d'améliorer votre revenu : la caisse de chômage vous verse une compensation (70 ou 80% de la différence entre votre gain assuré et votre gain intermédiaire) qui s'additionne alors à votre gain intermédiaire (voir graphique ci-dessous);
- d'élargir votre expérience professionnelle et de maintenir vos qualifications, voire d'en acquérir de nouvelles;
- de mettre un pied dans l'entreprise, ce qui aboutit souvent à un engagement de durée indéterminée;
- de nouer des contacts qui peuvent se révéler utiles. De surcroît, il est en général plus facile de trouver un emploi lorsqu'on est déjà en poste (démontre votre motivation);
- de prolonger votre droit à l'indemnité car votre gain intermédiaire permet d'économiser des indemnités;
- d'anticiper un nouveau droit à l'indemnité car le gain intermédiaire compte comme période de cotisations (sauf dans le cadre d'une activité indépendante).

## DOCUMENTS A REMETTRE POUR LE PAIEMENT

L'exercice d'une activité DOIT en tout cas être annoncé à la caisse de chômage.

Afin que notre personnel puisse procéder au paiement de vos indemnités de chômage lorsque vous réalisez un gain intermédiaire, vous devez nous remettre à chaque fin de mois :

- votre formulaire « Indications de la personne assurée » (IPA) dûment complété en ayant soin d'y préciser vos dates de gain intermédiaire;
- une attestation de gain intermédiaire à faire remplir par votre employeur;
- votre fiche de salaire;
- le contrat de travail ou de mission.

Ces documents nous sont indispensables pour le paiement de vos indemnités de chômage lors d'un gain intermédiaire.

**Nous vous recommandons de nous envoyer vos documents par poste (voir adresse au dos de la brochure)**

!

